



Nations Unies

Commission de la science et de la technique  
au service du développement

Rapport sur la troisième session  
(12-16 mai 1997)

Conseil économique et social  
Documents officiels, 1997  
Supplément No 11

# Commission de la science et de la technique au service du développement

Rapport sur la troisième session  
(12-16 mai 1997)

Conseil économique et social  
Documents officiels, 1997  
Supplément No 11



Nations Unies · New York, 1997

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

E/1997/31  
E/CN.16/1997/9

RESUME

A sa troisième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement a étudié cinq questions principales. Elle a notamment examiné un rapport sur le thème de fond de la session - Les techniques d'information et de communication au service du développement -, établi par le groupe de travail constitué à cet effet. Les autres grands points de l'ordre du jour étaient les suivants : Examens des politiques concernant la science, la technique et l'innovation; Questions découlant de la deuxième session; Comment célébrer, en 1999, le vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et en profiter pour définir le rôle futur du système des Nations Unies dans ce domaine; Rôle et activités de la Commission en ce qui concerne la coordination dans le domaine de la science et de la technique au service du développement.

Après avoir examiné le thème de fond, la Commission a approuvé un projet de résolution générale intitulé "Science et technique au service du développement", dans lequel étaient abordées toutes les principales questions traitées à la troisième session, et a recommandé au Conseil économique et social de l'adopter.

Selon ce projet de résolution, durant la période intersessions 1997-1999, la Commission axerait ses travaux sur le thème de fond suivant : "Partenariats et réseaux scientifiques et techniques pour le renforcement des capacités nationales". Des groupes d'étude ou de travail de la Commission analyseraient, en vue de faire des recommandations, plusieurs aspects de la question, comme les partenariats et réseaux Nord-Sud et Sud-Sud associant, notamment, des entreprises, des établissements d'enseignement, des instituts de recherche, des services gouvernementaux et d'autres acteurs dans le domaine scientifique et technique, une attention particulière étant accordée à la biotechnologie et à l'énergie. Le Conseil convoquerait en outre un groupe d'étude sur la biotechnologie et ses incidences sur le développement, qui réunirait des experts nationaux et des spécialistes des institutions compétentes ainsi que des organismes des Nations Unies s'intéressant à la question, afin de déterminer quels sont les aspects essentiels de cette question qui ne sont pas suffisamment examinés par les instances existantes, en accordant une attention particulière à la production alimentaire.

En ce qui concerne les techniques d'information et de communication (TIC) au service du développement, le Conseil recommanderait aux gouvernements des pays en développement et des pays en transition d'adopter une stratégie nationale dont l'élaboration devrait être confiée à une équipe spéciale ou à des organismes existants. Les pays présenteraient un rapport sur leur stratégie à la Commission, lors de sa quatrième session. Pour les aider à établir leur rapport, des ateliers pourraient être organisés, pour autant que l'on trouve les ressources extrabudgétaires voulues. Les organes ou organismes compétents du système des Nations Unies devraient également évaluer leur capacité de fournir une assistance et de promouvoir la coopération dans le domaine des TIC, et indiquer les secteurs dans lesquels ils sont le mieux à même d'aider les pays en développement et les pays en transition à élaborer et à appliquer

leur stratégie nationale. Le secrétariat de la Commission ferait la synthèse des résultats de ces évaluations et, en fonction des ressources disponibles, organiserait une réunion interinstitutions en coopération avec la Commission pour examiner cette synthèse. La Commission chargerait un institut indépendant d'établir, pour sa prochaine session, une étude sur de nouveaux modes de création de ressources, en mettant l'accent sur les TIC qui peuvent étayer les priorités en matière de développement économique et social.

Aux termes du projet de résolution, le Conseil recommanderait aussi à la Commission et à la CNUCED de continuer à coopérer à l'examen des politiques concernant la science, la technique et l'innovation. La Commission organiserait un atelier pour comparer l'expérience des pays en développement et des pays en transition en ce qui concerne ces examens.

Le Conseil recommanderait également à la Commission de convoquer des réunions d'experts en vue de préparer une conception commune de la contribution future de la science et de la technique au développement, et d'organiser un atelier sur le groupement et la coordination des ressources, en particulier dans le domaine des techniques d'information et de communication. Aux futures sessions de la Commission, le rapport sur le budget et les activités intersessions ferait l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour. Le Conseil consultatif pour les questions de parité entre les sexes serait prié de poursuivre ses travaux en collaboration avec toutes les organisations compétentes, en particulier celles du système des Nations Unies.

A propos de la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, le Conseil demanderait au secrétariat de la Commission d'étudier la possibilité de créer, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales, un réseau électronique sur ces activités. Afin de promouvoir une meilleure interaction avec les organismes des Nations Unies, en particulier les commissions régionales, la Commission devrait envisager de faire participer à ses groupes de travail des membres desdits organismes ayant les compétences requises; en outre, les groupes de travail de la Commission pourraient se réunir dans les bureaux des commissions régionales chaque fois que possible.

Selon le projet de décision I, le Conseil déciderait : a) de convoquer le plus tôt possible en janvier 1998, à Genève ou à New York, une réunion d'organisation de la Commission, qui serait uniquement consacrée à l'élection des membres du bureau autres que le président et à laquelle participeraient les représentants des missions permanentes à Genève ou à New York, selon le cas; b) de maintenir les membres actuels du bureau en fonction jusqu'au 31 décembre 1997.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTEES A SON ATTENTION . . . . .	6
A. Projet de résolution . . . . .	6
B. Projets de décision . . . . .	10
C. Décision portée à l'attention du Conseil . . . . .	12
II. THEME DE FOND : LES TECHNIQUES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT . . . . .	13
III. EXAMEN DES POLITIQUES CONCERNANT LA SCIENCE, LA TECHNIQUE ET L'INNOVATION . . . . .	16
IV. QUESTIONS DECOULANT DE LA DEUXIEME SESSION . . . . .	18
V. COMMENT CELEBRER, EN 1999, LE VINGTIEME ANNIVERSAIRE DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET EN PROFITER POUR DEFINIR LE ROLE FUTUR DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS CE DOMAINE . . . . .	20
VI. ROLE ET ACTIVITES DE LA COMMISSION EN CE QUI CONCERNE LA COORDINATION DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT . . . . .	22
VII. ELECTION DU PRESIDENT ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU POUR LA QUATRIEME SESSION DE LA COMMISSION . . . . .	24
VIII. ORDRE DU JOUR PROVISoire DE LA QUATRIEME SESSION . . . . .	25
IX. QUESTIONS DIVERSES . . . . .	26
A. Budget et activités intersessions de la Commission . . . . .	26
B. Résumés des débats établis par le Président . . . . .	26
X. ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR SA TROISIEME SESSION . . . . .	27
XI. ORGANISATION DE LA SESSION . . . . .	28
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	28
B. Participation . . . . .	29
C. Election du bureau . . . . .	29
D. Ordre du jour et organisation des travaux . . . . .	30
<u>Annexes</u>	
I. Participation . . . . .	31
II. Ordre du jour de la troisième session . . . . .	34
III. Liste des documents dont la Commission était saisie à sa troisième session . . . . .	35

Chapitre I

QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
OU PORTEES A SON ATTENTION

A. Projet de résolution

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après :

PROJET DE RESOLUTION

Science et technique au service du développement

Le Conseil économique et social,

Considérant le rôle de la Commission de la science et de la technique au service du développement en tant qu'instance pour l'examen de questions relatives à la science et à la technique, pour une meilleure compréhension des politiques scientifiques et techniques au service du développement et pour l'élaboration de recommandations et de directives concernant les questions scientifiques et techniques au sein du système des Nations Unies, le tout dans l'optique du développement,

Considérant en outre que, dans ses travaux, la Commission devrait accorder une attention spéciale aux besoins et impératifs des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits pays en développement insulaires, et qu'elle devrait également tenir compte des problèmes des pays en transition,

Prenant acte avec satisfaction du rapport établi par le Groupe de travail sur les techniques d'information et de communication au service du développement <sup>1</sup>, créé par la Commission, et des conclusions et recommandations y figurant,

Reconnaissant que le potentiel social et économique des techniques d'information et de communication est énorme, et que ceux qui n'ont pas la capacité de concevoir, d'élaborer et d'exploiter les nouveaux produits et les nouvelles applications en matière de services - ou d'y avoir accès - risquent d'être marginalisés et de ne pas pouvoir participer activement à l'économie mondiale,

Prenant acte avec satisfaction du rapport sur les aspects scientifiques et techniques de systèmes énergétiques viables <sup>2</sup>,

---

1/ E/CN.16/1997/4.

2/ E/CN.16/1997/3.

Prenant également acte avec satisfaction du compte rendu des travaux du Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes <sup>3</sup>,

Notant avec satisfaction que des examens des politiques dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation, portant sur un large éventail de secteurs, y compris l'industrie, les secteurs sociaux et le gouvernement, ont été entrepris - un premier examen ayant déjà été réalisé, un deuxième étant en cours et un troisième en attente de financement,

Prenant note des autres documents soumis à la Commission pour examen à sa troisième session <sup>4</sup>,

Notant en outre que la quatrième session de la Commission doit avoir lieu 20 ans après la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tenue à Vienne, et considérant qu'il est nécessaire de définir une nouvelle conception et de renforcer continuellement le rôle du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement,

Rappelant la décision 2/101 de la Commission relative à ses méthodes de travail, qu'il a entérinée,

Reconnaissant qu'une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation sont essentielles au bon fonctionnement et à l'efficacité de la Commission,

Se félicitant de la décision prise par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture d'organiser en 1999 une conférence mondiale sur la science en vue de renforcer l'engagement des pays en faveur de la recherche-développement scientifique au service du progrès de la société,

#### Activités faisant suite à de précédents travaux de la Commission

##### A. Techniques d'information et de communication (TIC) au service du développement

1. Recommande que chaque pays en développement ou en transition élabore une stratégie nationale relative aux techniques d'information et de communication en tenant compte, notamment, des directives proposées par le Groupe de travail sur les techniques d'information et de communication au service du développement, créé par la Commission; lorsqu'une telle stratégie existe déjà, elle devrait être réexaminée à la lumière de ces directives;

2. Recommande que les gouvernements prennent des mesures pour créer une équipe spéciale ou une commission ou confier à une entité existante l'élaboration de leur stratégie nationale relative aux techniques d'information et de communication;

---

<sup>3/</sup> Par. 19 à 22 du document E/CN.16/1997/8.

<sup>4/</sup> E/CN.16/1997/2, 3, 5 et 7; E/CN.16/1997/CRP.1 à 5; E/CN.16/1997/Misc.1 à 5.



3. Invite les pays à établir un rapport sur leur stratégie relative aux techniques d'information et de communication pour la prochaine session de la Commission, en 1999, en vue de faciliter l'échange d'informations entre eux au niveau international et régional; chaque rapport devrait indiquer les priorités, les mécanismes d'actualisation et les procédures d'application de la stratégie nationale; pour une plus grande utilité des rapports, on pourrait envisager d'organiser des ateliers, qui seraient tous financés par des ressources extrabudgétaires;

4. Invite les organes et organismes compétents du système des Nations Unies à évaluer leur capacité de fournir une assistance et de promouvoir la coopération dans le domaine des techniques d'information et de communication, et à indiquer les secteurs dans lesquels ils sont le mieux à même d'aider les pays en développement et les pays en transition à élaborer et à appliquer leur stratégie nationale en la matière;

5. Prie le secrétariat de la Commission de faire la synthèse des résultats de ces évaluations et, dans les limites des ressources existantes, d'organiser une réunion interinstitutions en coopération avec la Commission pour examiner cette synthèse;

6. Invite les gouvernements, le secteur public, le secteur des entreprises, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales des pays industrialisés à entreprendre des activités de coopération technologique avec leurs homologues des pays en développement et des pays en transition afin de faciliter leur accès aux techniques d'information et de communication et de contribuer, en encourageant l'utilisation, la production et le développement de ces techniques, à leur participation effective à l'édification de l'infrastructure mondiale de l'information;

7. Prie la Commission de la science et de la technique au service du développement de charger un institut indépendant d'établir, pour la prochaine session de la Commission, une étude sur de nouveaux modes de création de ressources, en mettant l'accent sur les techniques d'information et de communication qui peuvent étayer les priorités en matière de développement économique et social;

B. Examens des politiques concernant la science, la technique et l'innovation

8. Décide que la Commission organisera, si des ressources extrabudgétaires sont disponibles, un atelier pour comparer l'expérience des pays en développement et des pays en transition, en matière d'examen des politiques concernant la science, la technique et l'innovation ou d'examens analogues, afin de tirer les enseignements de ces activités novatrices;

9. Recommande à la Commission et à la CNUCED de continuer à coopérer à l'examen des politiques concernant la science, la technique et l'innovation;

C. Conception commune de la contribution future de la science et de la technique au développement

10. Recommande à la Commission d'exécuter, en organisant des réunions d'experts, un programme de préparation tel qu'indiqué dans le rapport de la réunion tenue les 20 et 21 décembre 1996 à Genève par le groupe de travail préparatoire sur cette question <sup>5</sup>, en prenant en considération les contributions régionales;

D. Conseil consultatif pour les questions de parité entre les sexes

11. Prie le Conseil consultatif pour les questions de parité entre les sexes de poursuivre ses travaux comme prévu, en collaboration avec toutes les organisations compétentes, en particulier celles du système des Nations Unies;

E. Nouveau thème de fond et autres activités

12. Décide que le thème de fond pour la période allant jusqu'à la prochaine session de la Commission en 1999 sera le suivant : "Partenariats et réseaux scientifiques et techniques pour le renforcement des capacités nationales". Ce thème englobera les partenariats et les réseaux Nord-Sud et Sud-Sud associant, notamment, des entreprises, des établissements d'enseignement, des instituts de recherche, des services gouvernementaux et d'autres acteurs du secteur de la science et de la technique, une attention particulière étant accordée à la biotechnologie et à l'énergie;

13. Décide en outre de convoquer un groupe d'étude sur la biotechnologie et ses incidences sur le développement, qui réunira des experts nationaux et des experts des institutions compétentes et des organismes des Nations Unies s'intéressant à la question; ce groupe devrait déterminer quels sont les aspects essentiels de cette question qui ne sont pas suffisamment examinés par les instances existantes, en accordant une attention particulière à la production alimentaire, et formuler des recommandations quant aux travaux supplémentaires à entreprendre;

F. Budget et activités intersessions

14. Recommande qu'aux futures sessions de la Commission, le rapport sur le budget et les activités intersessions fasse l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour;

G. Coordination au sein du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement

15. Décide de demander au secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement d'étudier la possibilité de créer, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales, un réseau électronique sur les activités relatives à la science et à la technique au service du développement, en veillant à rendre ce réseau largement accessible aux établissements scientifiques et technologiques dans le monde entier;

16. Décide en outre que, pour promouvoir une meilleure interaction avec les organismes des Nations Unies, en particulier les commissions régionales, la Commission envisagera de faire participer à ses groupes de travail des membres de ces organismes ayant les compétences requises; les groupes de travail de la Commission pourraient aussi se réunir dans les bureaux des commissions régionales chaque fois que possible;

H. Groupement et coordination des ressources

17. Recommande à la Commission d'organiser un atelier sur le groupement et la coordination des ressources, en particulier dans le domaine des techniques d'information et de communication.

B. Projets de décision

2. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

PROJET DE DECISION I

Election des membres du bureau autres que le président \*

Le Conseil économique et social décide que :

a) La Commission de la science et de la technique au service du développement tiendra, dans les limites des ressources disponibles, une réunion d'organisation d'une demi-journée qui aura lieu le plus tôt possible en janvier 1998 à Genève ou à New York, qui sera consacrée uniquement à l'élection des membres du bureau autres que le président, et à laquelle participeront les représentants des missions permanentes à Genève ou à New York, selon le cas;

b) Les membres actuels du bureau resteront en fonction jusqu'au 31 décembre 1997.

PROJET DE DECISION II

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa troisième session; ordre du jour provisoire et documentation de la quatrième session de la Commission \*\*

Le Conseil économique et social :

a) Prend acte du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa troisième session;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation ci-après pour la quatrième session de la Commission :

---

\*/ Voir le chapitre VII.

\*\*/ Voir le chapitre VIII.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DOCUMENTATION  
DE LA QUATRIEME SESSION DE LA COMMISSION

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
2. Thème de fond : "Partenariats et réseaux scientifiques et techniques pour le renforcement des capacités nationales"  
  
Documentation  
Rapport du Secrétaire général
3. Groupe d'étude sur la biotechnologie  
  
Documentation  
Rapport du Groupe d'étude sur la biotechnologie
4. Conception commune de la contribution future de la science et de la technique au développement, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement  
  
Documentation  
Rapports de groupes d'étude/groupes de travail chargés d'examiner la question
5. Budget et activités intersessions de la Commission  
  
Documentation  
Note du secrétariat
6. Groupement et coordination des ressources  
  
Documentation  
Note du secrétariat
7. Note détaillée sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa troisième session, en ce qui concerne notamment les techniques d'information et de communication et l'examen des politiques dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation  
  
Documentation  
Note du secrétariat
8. Rôle et activités de la Commission en ce qui concerne la coordination dans le domaine de la science et de la technique au service du développement  
  
Documentation  
Note du secrétariat
9. Election du président et des autres membres du bureau pour la cinquième session de la Commission

10. Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la cinquième session de la Commission
11. Questions diverses
12. Adoption du rapport de la Commission sur sa quatrième session.

C. Décision portée à l'attention du Conseil

3. La décision ci-après, adoptée par la Commission, est portée à l'attention du Conseil économique et social :

Décision 3/101. Résumés des débats établis par le Président \*

A la 9ème séance, le 16 mai 1997, la Commission de la science et de la technique au service du développement a décidé d'incorporer les résumés du Président au rapport sur sa troisième session.

---

\*/ Voir le chapitre IX, sect. B.

Chapitre II

THEME DE FOND : LES TECHNIQUES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION  
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

1. La Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour à ses 1ère, 2ème, 3ème et 9ème séances, tenues les 12, 13 et 16 mai 1997. Elle était saisie du rapport du Groupe de travail sur les techniques d'information et de communication au service du développement (E/CN.16/1997/4).
2. A la 1ère séance, le 12 mai, le Directeur du centre national indien de technologie des logiciels - le National Centre for Software Technology - a prononcé une allocution liminaire.
3. A la même séance, le Coprésident du Groupe de travail sur les techniques d'information et de communication au service du développement (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) a également fait une déclaration liminaire.
4. Toujours à la 1ère séance, la Commission a entendu le représentant de la Chine.
5. Lors de cette séance, le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a prononcé une déclaration.
6. A la 2ème séance, le 12 mai, les représentants du Royaume-Uni, de l'Uruguay, de la Colombie, du Chili, de Malte, de la Fédération de Russie, du Bélarus, de la Jamaïque et de l'Allemagne ont fait des déclarations.
7. A la 3ème séance, le 13 mai, des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni, de la Bulgarie, de l'Ethiopie, de l'Uruguay, de la Colombie, de la République-Unie de Tanzanie, de Malte, du Pakistan, de la Roumanie, de l'Egypte, du Togo, de l'Allemagne et de la Jamaïque.
8. A la même séance, le représentant de la CESAP a fait une déclaration.

Résumé du débat général, établi par le Président

9. Dans son rapport et ses recommandations, le Groupe de travail sur les techniques d'information et de communication au service du développement avait mis l'accent sur les problèmes d'accès à ces techniques et sur les incidences de celles-ci dans les pays en développement et les pays en transition. Il avait établi, outre son rapport, deux documents de base. Le premier présentait des scénarios concernant le développement et les incidences des techniques d'information et de communication (TIC) dans les pays en développement et les pays en transition. Le second contenait une analyse approfondie du rôle des TIC dans l'édification de sociétés génératrices de connaissances nouvelles, et pourrait notamment servir de référence aux équipes spéciales nationales dont la création avait été recommandée par le Groupe de travail.

10. Après avoir examiné les différents aspects de la diffusion des TIC et de leurs incidences sur les pays, le Groupe de travail avait posé trois grands principes qui sous-tendaient ses recommandations à la Commission :

a) le potentiel (avantages) des TIC était bien supérieur à leurs incidences (inconvénients), et bien qu'à court terme le coût de l'intégration dans l'infrastructure mondiale de l'information pût être élevé, à long terme on paierait sans doute beaucoup plus chèrement les conséquences d'une non-intégration. Les pays en développement n'avaient donc pas le choix : ils devaient acquérir ces techniques et s'intégrer dans la nouvelle infrastructure mondiale de l'information;

b) il était nécessaire que le secteur privé participe activement à la diffusion des TIC dans les pays en développement et les pays en transition; dans les pays où ce secteur commençait tout juste de se développer, des partenariats avec le secteur public seraient nécessaires pour accélérer l'accès aux TIC et leur application effective;

c) le niveau de départ pour la mise en place d'une infrastructure nationale de l'information variait considérablement selon les pays en développement et les pays en transition.

11. Le Groupe de travail avait formulé quatre grandes recommandations et des directives pour l'élaboration et le renforcement de stratégies nationales en matière de TIC dans les pays en développement et les pays en transition :

a) chaque pays en développement ou pays en transition devrait définir une stratégie nationale concernant les TIC; si de telles stratégies existaient déjà, elles devaient être réexaminées de façon que les directives proposées par le Groupe de travail soient dûment prises en compte;

b) chaque gouvernement devrait prendre des mesures pour créer une équipe spéciale ou une commission, ou charger une instance existante d'élaborer des directives concernant la stratégie nationale relative aux TIC;

c) chaque organisme du système des Nations Unies devrait examiner le financement, la production et l'utilisation des TIC aux fins du développement socio-économique dans son domaine de compétence;

d) la CNUCED devrait faire, pour la prochaine session de la Commission, une étude sur les incidences de nouveaux modes de création de revenus, en s'attachant spécialement à ceux qui faisaient appel aux TIC et qui pourraient étayer les objectifs de développement économique et social.

12. Des membres de la Commission ont souligné que, bien que pertinentes, les recommandations et directives du Groupe de travail n'étaient pas suffisamment précises pour donner lieu à une application concrète. Certains pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, n'auraient sans doute pas les ressources financières et techniques nécessaires pour les mettre effectivement en oeuvre sans un appui concerté de la communauté internationale. Il faudrait examiner sérieusement les aspects financiers de l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans l'infrastructure mondiale de l'information. En réponse à cette observation, un membre a signalé que la Commission préparait trois études sur le groupement

des ressources et en particulier sur les moyens de financer les applications des TIC dans trois domaines, à savoir l'infrastructure de transmission, l'éducation et la santé. Ces rapports seraient achevés et diffusés en temps utile.

13. Plusieurs membres ont souligné la nécessité d'étudier les moyens de diffuser plus largement les travaux, conclusions et recommandations du Groupe de travail en particulier et de la Commission en général. Une possibilité serait d'utiliser le réseau mondial Internet. Toutefois, l'accès à ce réseau étant encore limité dans la plupart des pays en développement, d'autres méthodes plus classiques devaient être envisagées.

14. Les possibilités offertes par les nouvelles TIC étaient indéniables, mais les problèmes auxquels étaient confrontés les pays en développement et les pays en transition étaient innombrables, et leur solution exigerait des efforts concertés au niveau national et international. Le Groupe de travail avait conclu que, pour tirer le meilleur parti possible de ces possibilités, les pays devaient élaborer une stratégie nationale relative aux TIC, développer les compétences locales et les capacités technologiques et se doter d'une capacité organique et institutionnelle. Il faudrait pour cela procéder à un bilan technologique dans chaque pays afin de déterminer le niveau de départ et les besoins relatifs aux TIC.

#### Décision de la Commission

15. A la 9<sup>ème</sup> séance, le 16 mai, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé "Science et technique au service du développement" (E/CN.16/1997/L.3), présenté par le Président à l'issue de consultations informelles.

16. A la même séance, avant l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants de Malte, de la Belgique, du Danemark, de l'Inde, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, du Chili, du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la Chine, de la Bulgarie, de la Jamaïque et de la Roumanie.

17. Le Président a également donné lecture des modifications qu'il avait été convenu d'apporter au projet de résolution.

18. Toujours à la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution modifié oralement (pour le texte final, voir le chapitre I, sect. A).



### Chapitre III

#### EXAMEN DES POLITIQUES CONCERNANT LA SCIENCE, LA TECHNIQUE ET L'INNOVATION

1. La Commission a examiné le point 3 de l'ordre du jour à ses 4ème et 9ème séances, les 13 et 16 mai 1997. Elle était saisie d'une note du secrétariat de la CNUCED sur l'exécution du programme d'examen des politiques concernant la science, la technique et l'innovation (E/CN.16/1997/5).
2. A la 4ème séance, le 13 mai, un économiste de la CNUCED a prononcé une allocution liminaire.
3. A la même séance, le Directeur de la Division de la science et de la technologie, de la CNUCED, a également fait une déclaration liminaire.
4. Toujours à la même séance, des exposés ont été présentés par les représentants de la Colombie et de la Jamaïque, au sujet des examens effectués dans ces deux pays.
5. A la même séance, les représentants de l'Uruguay, de Malte, du Royaume-Uni, du Danemark, de l'Espagne, du Nigéria, du Togo, d'Antigua-et-Barbuda et de l'Egypte ont fait des déclarations.

#### Résumé du débat général, établi par le Président

6. Les travaux relatifs aux examens des politiques concernant la science, la technique et l'innovation ont reçu l'approbation et le soutien de la Commission. Ces examens étaient très utiles au renforcement des capacités scientifiques et technologiques nationales et pouvaient contribuer à la mobilisation de ressources à cette fin. Ils pouvaient également être effectués au niveau régional en vue d'évaluer la situation de tous les pays d'une région simultanément, même si des efforts nationaux étaient indispensables pour les activités de suivi.
7. Plusieurs membres se sont déclarés favorables à l'organisation par la Commission d'un atelier sur les examens des politiques concernant la science, la technique et l'innovation et d'autres examens analogues, qui permettrait l'échange de données d'expérience entre pays se situant à différents niveaux de développement, et ils ont proposé qu'une monographie soit, par la suite, établie au bénéfice d'autres pays. La Commission a étudié les modalités et les enseignements tirés du premier examen effectué récemment en Colombie, en s'intéressant notamment à l'influence exercée par les politiques considérées sur le développement et le progrès technique de ce pays. Des examens analogues étaient entrepris par d'autres organisations multilatérales, dont la Banque interaméricaine de développement, et on pourrait peut-être améliorer la coordination en associant les leçons de leur expérience et de celle de la CNUCED à l'occasion de l'atelier susmentionné.
8. Les débats ont également porté sur la question de l'assistance technique apportée aux Etats membres par le biais des examens des politiques concernant la science, la technique et l'innovation. Certains membres de la Commission ont souligné que, même si ces examens devaient être adaptés aux besoins

et aux caractéristiques de chaque pays considéré, ils devraient comporter des thèmes communs - notamment : a) bilan de la politique; b) financement de l'innovation et groupement des ressources; c) rôle des ressources extérieures dans le renforcement des capacités scientifiques et techniques endogènes, en vue de mieux coordonner les contributions des donateurs.

Décision de la Commission

9. A la 9ème séance, le 16 mai, la Commission a adopté un projet de résolution intitulé "Science et technique au service du développement" (voir le chapitre II, par. 16 à 19; pour le texte final, voir le chapitre I, sect. A).

## Chapitre IV

### QUESTIONS DECOULANT DE LA DEUXIEME SESSION

1. La Commission a examiné le point 4 de l'ordre du jour à ses 5ème et 9ème séances, les 14 et 16 mai 1997. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du secrétariat de la CNUCED intitulée "Mise en oeuvre des décisions prises à la deuxième session de la Commission et progrès accomplis dans ce domaine, concernant notamment la technologie au service des besoins essentiels, de la parité entre les sexes et du développement durable, ainsi que le regroupement des ressources" (E/CN.16/1997/8);

b) Note du secrétariat de la CNUCED sur les aspects scientifiques et techniques de systèmes énergétiques viables (E/CN.16/1997/3).

2. A la 5ème séance, le 14 mai, le Chef de la Section de l'analyse des politiques scientifiques et techniques a prononcé une allocution liminaire.

3. A la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Danemark, du Brésil, de Malte, de la Fédération de Russie, du Bélarus, du Japon, de la Jamaïque, de l'Ethiopie et de la Chine.

4. Toujours à la même séance, les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de la CESAP ont fait des déclarations.

5. A la même séance, le représentant du Département de la coordination des politiques et du développement durable (Secrétariat de l'ONU) a fait une déclaration.

6. A la même séance, un économiste de la CNUCED a fait une déclaration.

#### Résumé du débat général, établi par le Président

7. La Commission s'est félicitée de la note du secrétariat de la CNUCED sur la mise en oeuvre des décisions qu'elle avait prises à sa deuxième session. Au cours du débat, des renseignements complémentaires ont été fournis à ce sujet par des membres de la Commission et par les représentants du secrétariat de certains organismes des Nations Unies, concernant le groupement des ressources, l'atténuation de la pauvreté, l'industrialisation des zones rurales, le renforcement de la recherche-développement et des capacités technologiques dans les pays en développement, la gestion intégrée des terres, le transfert de techniques écologiques et l'établissement de systèmes énergétiques viables. Une délégation a exprimé l'opinion que la suppression des réunions des Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique conférait des responsabilités accrues à la Commission de la science et de la technique au service du développement. Une autre a souligné la nécessité de continuer à surveiller l'application des décisions de la Commission. Celle-ci a jugé utile de continuer à suivre l'évolution dans le domaine de la science et de la technique.

Aspects scientifiques et techniques de systèmes  
énergétiques viables

8. La Commission a examiné la note que le secrétariat de la CNUCED avait établie à ce sujet (E/CN.16/1997/3) comme elle le lui avait demandé à sa deuxième session. La question a également été étudiée au titre du point 8 de l'ordre du jour sur les travaux futurs. Pendant le débat de fond au titre du point 4, des observations générales ont été formulées, ainsi que des remarques plus particulières. Pour approfondir la question de l'énergie, il était indispensable d'en considérer plusieurs aspects comme la répartition inégale des ressources dans ce domaine, la gestion interactive de l'énergie, les économies d'énergie, les problèmes concernant la biomasse provenant de forêts contaminées, la nécessité de concevoir un système énergétique global, ainsi que les besoins particuliers des petits pays insulaires.

9. D'une façon générale, on a jugé que l'énergie était une question importante dont la Commission ne saurait faire abstraction. Il fallait toutefois s'efforcer d'éviter les chevauchements avec les travaux d'autres organismes des Nations Unies. Il était donc indispensable de coordonner les activités du système dans ce domaine.

Le budget et les activités intersessions de la Commission

10. La Commission a félicité le bureau, les experts et le secrétariat de leur contribution à ses travaux intersessions. Elle a également remercié les gouvernements et les organisations qui avaient fourni des ressources financières pour soutenir ses activités, qui prenaient notamment la forme de réunions-débats et de réunions de groupes de travail sur des questions qu'il avait été décidé d'examiner plus à fond.

11. Certains participants ont demandé qu'un programme de travail et un budget provisoires soient distribués aux membres de la Commission au début de la nouvelle période intersessions, et que, par souci de transparence, le secrétariat continue à établir tous les six mois des rapports intérimaires sur le programme de travail et ses aspects financiers. L'ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission et des sessions suivantes devrait également comprendre un point relatif au budget, pour répondre au souhait des membres.

12. Les membres de la Commission ont enfin souligné la nécessité de mettre à profit, chaque fois que possible, les compétences disponibles au sein du secrétariat.

Décision de la Commission

13. A la 9<sup>ème</sup> séance, le 16 mai, la Commission a adopté un projet de résolution intitulé "Science et technique au service du développement" (voir le chapitre II, par. 16 à 19; pour le texte final, voir le chapitre I, sect. A).

Chapitre V

COMMENT CELEBRER, EN 1999, LE VINGTIEME ANNIVERSAIRE DE LA CONFERENCE  
DES NATIONS UNIES SUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE  
DU DEVELOPPEMENT ET EN PROFITER POUR DEFINIR LE ROLE FUTUR  
DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS CE DOMAINE

1. La Commission a examiné le point 5 de l'ordre du jour à ses 6ème, 7ème et 9ème séances, tenues les 14, 15 et 16 mai 1997. Elle était saisie d'une note du secrétariat de la CNUCED sur la question (E/CN.16/1997/7).
2. A la 6ème séance, le 14 mai, le Chef de la Section de la compétitivité et du renforcement des capacités technologiques (Service du développement des entreprises) de la CNUCED a fait une déclaration liminaire.
3. A la même séance, la Commission a tenu une vidéoconférence avec le Président du Groupe du travail spécial à composition non limitée sur l'informatique (New York).
4. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Belgique, de l'Autriche, du Bélarus, du Chili et de Malte.
5. A la même séance, le représentant du Département de la coordination des politiques et du développement durable a prononcé une déclaration.
6. A la 7ème séance, le 15 mai, la Commission a entendu les représentants de l'Uruguay, de l'Inde et de l'Allemagne.
7. A cette même séance, le représentant de l'UNESCO a fait une déclaration.

Résumé du débat général, établi par le Président

8. Outre la note du secrétariat de la CNUCED sur ce point de l'ordre du jour (E/CN.16/1997/7), la documentation comprenait le rapport d'une réunion d'experts indiquant des domaines spécifiques qui pourraient être examinés en réunions de petits groupes d'experts en vue d'élaborer une "conception commune de la science et de la technique au service du développement" (E/CN.16/1997/CRP.2), ainsi qu'un autre document résumant les travaux d'un atelier organisé à Ocho Rios, à la Jamaïque (E/CN.16/1997/Misc.1).
9. La Commission a remercié le secrétariat de la CNUCED de cette note. Des suggestions ont été faites concernant les éléments supplémentaires à prendre en compte pour l'élaboration d'une conception commune : comment passer d'un système mû par l'Etat à un système ayant la science pour moteur, et participation de la société civile et de tous les intéressés - dont les gouvernements, les entreprises, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales et les citoyens eux-mêmes - à l'élaboration d'une conception commune. Il fallait considérer que la science et la technique englobaient non seulement les sciences naturelles et physiques, mais aussi les sciences sociales. L'élaboration d'une conception commune, conformément au document E/CN.16/1997/CRP.2, devrait reposer sur une coopération internationale efficace consacrant le rôle et les responsabilités du système des Nations Unies, associer aspects théoriques et aspects pratiques et avoir

une portée à la fois mondiale et régionale. Elle devrait aussi couvrir, entre autres choses, le développement de la coopération Sud-Sud, l'intégration des pays les moins avancés et des pays en transition dans l'économie mondiale, le transfert de capacités techniques aux pays en développement, et la préservation et la mise en valeur du potentiel scientifique et technique des pays en transition. Ce processus devrait être rattaché au suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ainsi qu'à la mise en oeuvre du programme Action 21.

10. Diverses propositions ont été présentées au sujet de l'élaboration de cette conception commune, en particulier dans le contexte du vingtième anniversaire de la Conférence de Vienne. On a notamment suggéré d'examiner la question au niveau mondial, avec différentes possibilités telles que la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale ou la préparation d'une réunion de haut niveau à l'occasion de la quatrième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement. L'organisation d'activités régionales comme des expositions sur la science et la technique a également été proposée, ainsi que la réalisation d'un film vidéo sur la science, la technique et le développement, qui soulignerait les aspects tant positifs que négatifs. Au cours du débat, le représentant de l'UNESCO a officiellement invité la Commission et le secrétariat à participer à la préparation de la Conférence mondiale sur la science, qui se tiendrait en 1999.

#### Décision de la Commission

11. A la 9ème séance, le 16 mai, la Commission a adopté un projet de résolution intitulé "Science et technique au service du développement" (voir le chapitre II, par. 16 à 19; pour le texte final, voir le chapitre I, sect. A).

Chapitre VI

ROLE ET ACTIVITES DE LA COMMISSION EN CE QUI CONCERNE LA COORDINATION  
DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE  
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

1. La Commission a examiné le point 6 de l'ordre du jour à ses 7ème et 9ème séances, les 15 et 16 mai 1997. Elle était saisie d'une note du secrétariat sur la question (E/CN.16/1997/2).
2. A la 7ème séance, le 15 mai, le Chef de la Section de l'examen des politiques nationales, de la CNUCED, a fait une allocution liminaire.
3. A la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de Malte, de l'Egypte et de la Chine.
4. Toujours à la même séance, les représentants de la CESAP et de la Commission économique pour l'Afrique ont fait des déclarations.
5. A la même séance, le représentant du Département de la coordination des politiques et du développement durable a fait une déclaration.

Résumé du débat général, établi par le Président

6. La Commission a examiné la note établie par le secrétariat de la CNUCED en réponse à la demande qu'elle avait formulée à sa deuxième session (E/CN.16/1997/2). On a fait observer qu'avec la restructuration des secteurs économique et social de l'ONU, qui avait entraîné le transfert de la Commission à Genève et avait fait de la CNUCED son secrétariat, la coordination des activités des institutions des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique était désormais confiée au Département de la coordination des politiques et du développement durable. De plus, les fonctions de l'ancien Comité interorganisations sur la science et la technique au service du développement avaient été assumées par les organes compétents du Comité administratif de coordination. Le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations et le Comité interorganisations sur le développement durable étaient les deux organes qui s'occupaient des questions relatives à la coordination interinstitutions dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. A cet égard, d'étroites relations de travail avaient été instaurées entre le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement et celui de la Commission du développement durable. Quant au rôle et aux activités de la Commission, une délégation a souligné la nécessité de les renforcer encore. Une autre était d'avis que la Commission devrait participer davantage à la coordination des travaux dans le domaine de la science et de la technique au service du développement.
7. On a souligné que demander aux organismes et organes des Nations Unies de contribuer à l'établissement de rapports ne suffisait pas pour assurer une collaboration et une coordination actives. Dans le cadre de ses responsabilités en matière de coordination, la Commission devrait associer

les organismes et organes des Nations Unies à l'élaboration et à la planification de ses activités intersessions et à la mise en oeuvre de ses recommandations, pour autant que des ressources financières soient disponibles à cette fin.

8. On a également avancé que l'utilisation de techniques d'information telles que la vidéoconférence pourrait faciliter une communication et une coopération étroites entre les organismes et organes du système des Nations Unies.

#### Décision de la Commission

9. A la 9ème séance, le 16 mai, la Commission a adopté un projet de résolution intitulé "Science et technique au service du développement" (voir le chapitre II, par. 16 à 19; pour le texte final, voir le chapitre I, sect. A).



Chapitre VII

ELECTION DU PRESIDENT ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU POUR  
LA QUATRIEME SESSION DE LA COMMISSION

1. La Commission a examiné le point 7 de l'ordre du jour à ses 8ème et 9ème séances, le 16 mai 1997.
2. A la 8ème séance, sur la proposition du représentant du Maroc (au nom du Groupe africain), M. Aserat Bulbula (Ethiopie) a été élu par acclamation président de la Commission pour la quatrième session.
3. A la 9ème séance, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Président à l'issue de consultations informelles et intitulé "Election des membres du bureau autres que le président" (E/CN.16/1997/L.2).
4. A la même séance, la Commission a adopté ce projet de décision (voir le chapitre I, sect. B, projet de décision I).

Chapitre VIII

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRIEME SESSION

1. La Commission a examiné le point 8 de l'ordre du jour à sa 9ème séance, le 16 mai 1997. Elle était saisie d'un projet d'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat de la CNUCED.
2. A la même séance, les représentants de l'Allemagne et de la Roumanie ont fait des déclarations.
3. Toujours à la même séance, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quatrième session, tel qu'il avait été modifié oralement, et a chargé le secrétariat de la CNUCED de le mettre au point compte tenu de la résolution et des décisions adoptées à sa troisième session (voir le chapitre I, sect. B, projet de décision II).

Chapitre IX

QUESTIONS DIVERSES

A. Budget et activités intersessions de la Commission

1. La Commission a examiné le point 9 de l'ordre du jour à ses 7ème et 9ème séances, les 15 et 16 mai 1997. Elle était saisie d'une note du secrétariat à ce sujet (E/CN.16/1997/CRP.3).
2. A la 7ème séance, le 15 mai, le Directeur de la Division de la science et de la technologie, de la CNUCED, a fait une allocution liminaire.
3. A la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de l'Autriche, du Royaume-Uni, de la Belgique, de la Colombie, de l'Egypte, du Chili et du Mexique.
4. Toujours à la même séance, le Président a fait une déclaration.
5. A la même séance, le Secrétaire a fait une déclaration.

B. Résumés des débats établis par le Président

6. A la 9ème séance, le 16 mai, le Président a fait une déclaration.
7. A la même séance, la Commission a décidé d'incorporer à son rapport les résumés des débats établis par le Président (E/CN.16/1997/L.1/Add.1 à 5) (voir le chapitre I, sect. C, décision 3/101).
8. Toujours à la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants du Royaume-Uni, du Chili, de Malte, de la Chine et de la Bulgarie.
9. A la même séance, le représentant du Département de la coordination des politiques et du développement durable a fait une déclaration.

Décision de la Commission

10. A la 9ème séance, le 16 mai, la Commission a adopté un projet de résolution intitulé "Science et technique au service du développement" (voir le chapitre II, par. 16 à 19; pour le texte final, voir le chapitre I, sect. A).

Chapitre X

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR SA TROISIEME SESSION

1. A la 9ème séance, le 16 mai 1997, la Vice-Présidente/Rapporteur a présenté le rapport de la Commission et l'a modifié oralement.
2. A la même séance, la Commission a adopté le rapport sur sa troisième session (E/CN.16/1997/L.1 et Add.1 à 5), tel qu'il avait été modifié oralement.
3. Toujours à la même séance, la Commission a chargé le Rapporteur d'établir la version finale du rapport en vue de sa présentation au Conseil économique et social.

## Chapitre XI

### ORGANISATION DE LA SESSION

#### A. Ouverture et durée de la session

1. La troisième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement a eu lieu à Genève du 12 au 16 mai 1997. La Commission a tenu neuf séances (ses 1ère à 9ème séances) et plusieurs séances informelles.

2. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a évoqué les grands changements économiques et techniques en cours dans le monde et a fait observer que, si certains pays en développement étaient en mesure de tirer profit de ces changements, d'autres, notamment les pays les moins avancés, n'avaient pas les ressources et les capacités technologiques nécessaires pour profiter des possibilités offertes et couraient un risque de marginalisation, voire de totale exclusion. A sa neuvième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement avait souligné la nécessité de maîtriser la technologie pour obtenir des progrès économiques durables. Acquérir une capacité technologique, en particulier dans le domaine des nouvelles techniques d'information et de communication, était la condition sine qua non d'une intégration effective dans le système économique international et d'un renforcement de la compétitivité. A sa deuxième session, la Commission avait décidé à juste titre de mettre l'accent sur les techniques d'information, et il fallait aider les pays en développement et les pays en transition à résoudre les problèmes qu'ils rencontraient dans ce domaine. Pour l'ONU, la question fondamentale était de savoir comment faciliter leur accès aux nouvelles techniques d'information et de communication et mettre celles-ci au service du développement. Depuis le milieu des années 80, la CNUCED contribuait beaucoup à la diffusion et à l'application effective de ces techniques dans le tiers monde et avait lancé plusieurs programmes en vue d'aider les pays en développement et les pays en transition à les exploiter avec profit. Elle avait mis au point des logiciels visant à améliorer la gestion de la dette et à promouvoir l'efficacité commerciale, associés à la création de pôles commerciaux qui fournissaient une information actualisée sur les marchés mondiaux et contribuaient à renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises. En étudiant les aspects de la science et de la technique qui joueraient un rôle fondamental au cours du prochain millénaire, il ne fallait pas perdre de vue que les gouvernements et la communauté internationale devaient absolument s'employer, dans les années à venir, à réduire l'écart entre les pays qui avaient la capacité de produire et d'exploiter des connaissances et ceux qui ne l'avaient pas.

3. Le Président de la Commission a dit que la science et la technique étaient un formidable moteur de progrès, et que les pays en développement ou en transition espéraient vivement s'en faire des alliées dans leur lutte pour le développement. Il fallait à cet égard trouver un juste équilibre entre les forces du marché et l'action de l'Etat. La Commission devrait jouer le rôle d'organe consultatif pour les questions relatives à la science et à la technique auprès des organismes des Nations Unies et des gouvernements.

C'était là l'objectif poursuivi, et l'indispensable activité documentaire de la Commission était toujours plus associée à des mesures concrètes en faveur des bénéficiaires. Les principes généraux élaborés par la Commission pouvaient jouer un rôle capital dans la définition de stratégies nationales. Au cours de la période 1995-1997, la Commission avait mis en route de nombreux travaux utiles; on pouvait notamment citer les activités du Groupe de travail sur les techniques d'information et de communication au service du développement et celles du Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes, les examens des politiques concernant la science, la technique et l'innovation réalisées conjointement avec la CNUCED, ainsi que les travaux sur une conception commune de la contribution future de la science et de la technique au développement.

4. Le succès de ces travaux tenait beaucoup à l'engagement personnel et à la participation active de nombreux membres de la Commission, au soutien efficace du secrétariat, ainsi qu'à l'appui financier reçu du budget ordinaire et de sources extrabudgétaires. Le Président a exprimé l'espoir que, au-delà des organismes des Nations Unies et des gouvernements, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et le secteur privé prendraient connaissance des rapports et des recommandations de la Commission et aideraient les institutions publiques à traduire ses conseils en mesures concrètes. La Commission devrait continuer à examiner principalement des questions générales ou intersectorielles et à faire un travail de qualité. Enfin, le Président a rendu un hommage posthume au représentant du Burundi, M. S. Ruzenza, décédé récemment, qui avait apporté une contribution éminente aux travaux de la Commission.

#### B. Participation

5. Conformément à la résolution 46/235 du Conseil économique et social, la Commission est composée de 53 Etats Membres de l'ONU, élus par le Conseil économique et social pour un mandat de quatre ans, selon le principe d'une répartition géographique équitable.

6. Ont participé à la session les représentants de 44 Etats membres de la Commission. Des observateurs d'autres Etats Membres et d'Etats non membres de l'ONU, ainsi que des représentants d'institutions spécialisées et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales y ont également pris part. La liste des participants figure dans l'annexe I du présent rapport.

#### C. Election du bureau

7. A sa deuxième session en 1995, la Commission avait élu par acclamation le bureau suivant pour sa troisième session :

Président : M. J. George Waardenburg (Pays-Bas)

Vice-Présidents : M. Arnoldo K. Ventura (Jamaïque)  
M. Hilal A. Raza (Pakistan)  
Mme Marina Ranga (Roumanie)  
M. Messanvi Gbeassor (Togo)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

8. A la lère séance, le 12 mai 1997, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, distribué sous la cote E/CN.16/1997/1 (voir l'annexe II du présent rapport).

9. A la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de sa session (voir E/CN.16/1997/1/Add.1, annexe I).

Annexe I

PARTICIPATION

Membres

<u>Allemagne</u> :	Wolfgang Hillebrand
<u>Antigua-et-Barbuda</u> :	Conrad Hunte
<u>Arabie saoudite</u> :	Saud Abdul Aziz Al-Mubarak
<u>Autriche</u> :	Bernd Michael Rode, Elke Atzler, Thomas Loidl
<u>Azerbaïdjan</u> :	Agadadash Aliyev
<u>Bélarus</u> :	V.V. Vantsevich
<u>Belgique</u> :	Luk van Langenhove
<u>Bolivie</u> :	Carlos Aguirre, Jorge Lema Patiño, Maria Victoria Montalvo
<u>Brésil</u> :	Ancelmo Cesar Lins de Gois, Ana Lucy Gentil Cabral Petersen
<u>Bulgarie</u> :	Petko Baev, Nikolay Trifonov
<u>Burundi</u> :	
<u>Canada</u> :	Andrew Kenyon
<u>Cap-Vert</u> :	
<u>Chili</u> :	Eduardo Gálvez
<u>Chine</u> :	Wang Shaoqi, Sun Mengxin
<u>Colombie</u> :	Gustavo Castro Guerrero, Jorge Ahumada, Miguel Camilo Ruiz Blanco
<u>Congo</u> :	Maurice Onanga
<u>Costa Rica</u> :	Manuel Dengo, Rafael Carrillo Zucher, Joaquin Alvarez, Eugenia Flores
<u>Danemark</u> :	Niels Busch
<u>Egypte</u> :	M.M. El Halwagi, Hesham Youssef
<u>Espagne</u> :	Rosa Sancho
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	William McPherson



Ethiopie : Getaneh Yemene, Mussie Delelegn

Fédération de Russie : Chakine Youri, A. Petrov, Y. Kochevoi

Guatemala : Velez de García

Iles Marshall :

Inde : S. Ramani, Dilip Sinha

Irlande : Thomas Hanney

Jamahiriya arabe libyenne : Ali Bel Ashar, Ahsour Ebais, Ali Abdulgader

Jamaïque : Arnoldo K. Ventura

Japon : Jun Yokota, Hitoshi Kikuchi,  
Michiyuki Nishioka, Mikoto Usui

Jordanie : Khaled El-Shuraydeh, Karim Masri

Koweït :

Malaisie : Ishak Ismail, Mohammed Nordin Hassan

Malawi :

Malte : Jennifer Cassingena Harper

Maroc : Mohamed Zinoune, M.H. Aboutahir

Mexique : Samira Maranjo Moda, Edgar Cubero Gomez

Niger :

Nigéria : R.A. Boroffice

Ouganda :

Pakistan : Mukhtar Mohammad Zafar

Pays-Bas : J. Georg Waardenburg, J. Frederiks

Philippines : Estrella F. Alabastro,  
Angelina M. Sta. Catalina

République-Unie de Tanzanie : Titus Mteleka

Roumanie : Marina Ranga

Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord : P.M.A. Jones, Geoffrey Oldham, I.S. Danson

Togo : Messanvi Gbeassor  
Ukraine : Yurii Dosenko, Serhii Yampolsky  
Uruguay : Teodoro Kunin  
Viet Nam : Chu Hao

Etats Membres de l'ONU représentés par des observateurs

Afrique du Sud, Algérie, Côte d'Ivoire, Cuba, El Salvador, Ex-République yougoslave de Macédoine, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Kenya, Luxembourg, Madagascar, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Sri Lanka, Tunisie, Turquie, Yémen, Zambie.

Etat non membre représenté par un observateur

Suisse.

Organisation des Nations Unies

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Afrique, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Département de la coordination des politiques et du développement durable, Département des services d'appui et de gestion pour le développement.

Institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Union internationale des télécommunications.

Organismes intergouvernementaux

Agence de coopération culturelle et technique, Communauté européenne, Organisation arabe du travail, Organisation de l'unité africaine.

Organisation non gouvernementale

(Statut consultatif, catégorie générale)

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.

Annexe II

ORDRE DU JOUR DE LA TROISIEME SESSION

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
2. Thème de fond : Les techniques d'information et de communication au service du développement
3. Examens des politiques concernant la science, la technique et l'innovation
4. Questions découlant de la deuxième session
5. Comment célébrer, en 1999, le vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et en profiter pour définir le rôle futur du système des Nations Unies dans ce domaine
6. Rôle et activités de la Commission en ce qui concerne la coordination dans le domaine de la science et de la technique au service du développement
7. Election du président et des autres membres du bureau pour la quatrième session de la Commission
8. Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la quatrième session de la Commission
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport de la Commission sur sa troisième session.

Annexe III

LISTE DES DOCUMENTS DONT LA COMMISSION ETAIT SAISIE  
A SA TROISIEME SESSION

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/CN.16/1997/1	1	Ordre du jour provisoire
E/CN.16/1997/1/Add.1	1	Organisation des travaux de la session
E/CN.16/1997/2	6	Note du secrétariat de la CNUCED sur le rôle et les activités de la Commission en ce qui concerne la coordination dans le domaine de la science et de la technique au service du développement
E/CN.16/1997/3	4	Note du secrétariat de la CNUCED sur les aspects scientifiques et techniques et systèmes énergétiques viables
E/CN.16/1997/4	2	Rapport du Groupe de travail sur les techniques d'information et de communication au service du développement
E/CN.16/1997/5	3	Note du secrétariat de la CNUCED sur l'exécution du programme d'examen des politiques concernant la science, la technique et l'innovation
E/CN.16/1997/6	-	Non publié
E/CN.16/1997/7	5	Note du secrétariat de la CNUCED sur les moyens de marquer, en 1999, le vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement
E/CN.16/1997/8	4	Note du secrétariat de la CNUCED sur la mise en oeuvre des décisions prises à la deuxième session de la Commission et les progrès accomplis en ce domaine, notamment en ce qui concerne la technologie au service des besoins essentiels, de la parité entre les sexes et du développement durable, ainsi que le regroupement des ressources
E/CN.16/1997/L.1 et Add.1 à 5		Projet de rapport de la Commission sur sa troisième session
E/CN.16/1997/CRP.1	4	Note du secrétariat de la CNUCED sur les observations et suggestions formulées par des membres de la Commission au sujet du rapport sur les aspects scientifiques et techniques de systèmes énergétiques viables

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/CN.16/1997/CRP.2	5	Rapport du secrétariat de la CNUCED sur la réunion-débat consacrée aux moyens de marquer, en 1997, le vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement
E/CN.16/1997/CRP.3	9	Note du secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur le budget et les activités intersessions de la Commission
E/CN.16/1997/CRP.4	3	Note du secrétariat de la CNUCED présentant un résumé de l'examen de la politique colombienne dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation
E/CN.16/1997/CRP.5	9	Propositions concernant les thèmes à examiner pendant la période d'intersessions
E/CN.16/1997/Misc.1		Résumé des débats d'un atelier organisé à Ocho Rios (Jamaïque) du 30 avril au 2 mai 1997, sur le thème "Pour une conception commune de la contribution future de la science et de la technique au développement"
E/CN.16/1997/Misc.2	9	Rapport de la cinquième réunion du bureau de la Commission de la science et de la technique au service du développement
E/CN.16/1997/Misc.3	9	Projet interorganisations concernant l'accès universel aux services essentiels de communication et d'information
E/CN.16/1997/INF.1		Liste provisoire des participants
E/CN.17/1997/7 et Corr.1		Bilan des activités actuellement menées par les organismes des Nations Unies en matière d'énergie, coordination de ces activités et arrangements en vue d'établir un lien entre l'énergie et le développement durable au sein du système des Nations Unies - Rapport du Secrétaire général
E/ESCAP/1049		Rapport du Comité pour la coopération économique régionale sur sa sixième session, concernant les questions nouvelles et l'évolution dans ce domaine